

Des experts au secours des devant la justice

L'Université est associée à une formation d'expertise psycho-judiciaire pour enfants et adolescents destinée aux psychologues diplômés possédant une expérience professionnelle

Stéphanie Bobin-Coudray et Nicole Eugster ont les yeux qui brillent lorsqu'elles évoquent leur métier. Ces deux expertes psycho-judiciaires pour enfants et adolescents ont à peine abordé les rivages de la trentaine qu'elles ne s'imaginent plus exercer une autre profession. Leur rôle? Aider les tribunaux civils et pénaux à trouver la meilleure solution pour assister les mineurs auteurs de délits ou pris dans la tourmente de divorces conflictuels et de violences familiales. «Nous faisons le lien entre tous les acteurs de ces drames: des enfants aux juges, en passant par les parents, les enseignants, les intervenants sociaux ou les avocats, explique Stéphanie Bobin-Coudray. Grâce à la contribution de chacun, nous retraçons l'ensemble de l'histoire avant d'esquisser les issues possibles.»

Rester humble

Les deux jeunes expertes ont toutes deux suivi un cursus de psychologue, complété par des formations postgrades en thérapie familiale ainsi qu'en psychologie clinique pour l'une, et en psychologie comportementale pour l'autre. En revanche, en ce qui concerne l'expertise judiciaire, elles se sont formées sur le terrain, auprès d'un autre véritable passionné, Philip Jaffé, lui-même expert et chargé de cours à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE). «Nous sommes des auxiliaires de la justice, à laquelle nous amenons nos compétences, explique-t-il. Aucune autre discipline ne demande d'entrer de manière si rapide et complexe dans la vie des gens, le plus souvent avec leur collaboration, mais parfois sans elle. Et cela pour tenter de résoudre des



drames humains. Ce qui doit d'ailleurs nous obliger à rester humbles.»

Il n'existait jusqu'aujourd'hui en Suisse aucune formation digne de ce nom pour préparer à cette fonction complexe. Une lacune désormais comblée puisque six institutions se sont associées pour créer le Diplôme d'expertise psycho-judiciaire pour enfants et adolescents. Ce nouveau cursus est le fruit d'une collaboration

entre l'Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB) à Sion, l'Institut international des droits de l'enfant (IDE) également basé en Valais, le Département de psychologie de l'Université de Fribourg, la FPSE, l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne ainsi que la Société suisse de psychologie légale. Il débute en décembre dans sa version francophone, et une version germanophone

mineurs

sera opérationnelle au printemps 2006. «L'absence de certification est un handicap, souligne Philip Jaffé. Les psychologues et médecins offrant ce genre de prestations sont souvent perçus comme ne fournissant pas un travail de qualité. A juste titre puisqu'ils ne sont pas véritablement formés à cette tâche. Or, je crois avec ferveur qu'une fois formé, un psychologue peut apporter des solutions à des situations extrêmement complexes sur le plan humain et social.» A l'origine de cette initiative, l'entrée en vigueur début 2007 de la nouvelle loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs. Elle obligera les juges à soumettre ces jeunes à des expertises psychologiques ou médicales. Le mot-clé? Interdisciplinarité. C'est pourquoi tant d'acteurs sont impliqués dans la nouvelle formation: «Pour réaliser une bonne expertise, il faut comprendre le droit, connaître l'organisation judiciaire et posséder des compétences spécifiques dans le domaine de l'enfant», souligne Jean Zermatten, ancien juge et directeur de l'Institut international des droits de l'enfant.

Proposer des solutions

Mieux asseoir leur crédibilité est l'une des raisons pour lesquelles Stéphanie Bobin-Coudray et Nicole Eugster ont décidé de suivre cette formation malgré un savoir-faire déjà bien établi: «J'aimerais arriver au tribunal armée d'une plus grande reconnaissance et, surtout, d'un langage qui soit en phase avec celui des spécialistes du monde judiciaire, relève la première. Pour le moment, nous ne parlons pas d'égal à égal avec eux et ils peuvent facile-

ment nous déstabiliser.» La seconde renchérit: «Cette formation nous permettra également de créer un réseau de spécialistes.» La fonction d'expert auprès des tribunaux couvre essentiellement trois champs d'application. Pour faire simple: le civil, le pénal et les assurances sociales. Dans le cas des situations familiales conflictuelles, l'expert observe les dysfonctionnements et propose des solutions: les parents et les enfants doivent-ils suivre une thérapie? A qui confier la garde des mineurs? Dans les cas de justice pénale, que faire en cas de délinquance juvénile, l'internement est-il une réponse appropriée? Lorsqu'il y a eu abus sexuel et/ou inceste, faut-il retirer l'auto-

rité parentale au père ou à la mère, ou les sanctionner par de la prison? «Ces situations sont souvent tellement douloureuses qu'il m'arrive de ne pas en dormir, explique Philip Jaffé. En aucun cas, je ne peux me permettre d'être médiocre.»

Pour ce qui est des assurances sociales, il s'agit pour l'expert de déterminer de quel type de déficience mentale souffre un jeune patient, d'évaluer son fonctionnement cognitif, ses potentialités et surtout l'aide adéquate à lui amener. Un quatrième champ, moins connu, émerge actuellement: «Les familles qui se sentent lésées se dressent contre l'administration, explique le professeur Jaffé. Contre l'école, surtout, qui est de plus en plus souvent la cible de plaintes parentales.»

Au final, ce diplôme constitue donc une réelle avancée, comme le souligne Jean Zermatten: «Actuellement, quand un juge a besoin d'un spécialiste, vous appelez quelques personnes et il faut une journée pour convaincre l'une d'entre elle, qui finit par céder. C'est un vrai casse-tête. Les juges disposeront dorénavant d'un vrai panel d'experts sur lesquels ils pourront compter.» ■

Infos pratiques

La formation menant au Diplôme d'expertise psycho-judiciaire pour enfants et adolescents vise à renforcer les compétences professionnelles du psychologue mandaté comme expert par les principales instances judiciaires. Elle assure:

- ▶ L'acquisition de connaissances juridiques et psychologiques scientifiquement fondées, requises pour servir dans des procédures de droit pénal, civil, administratif, social ou privé.
- ▶ La pratique d'une démarche d'expertise sur le plan méthodologique et éthique
- ▶ La maîtrise de méthodes d'investigation, dont le diagnostic psychologique et les méthodes d'entretien.
- ▶ La capacité de mettre au service du système judiciaire les connaissances psychologiques ainsi que de communiquer de manière transdisciplinaire.

Elle s'adresse uniquement à des psychologues diplômés qui peuvent faire valoir une expérience professionnelle suffisante. Une vingtaine de candidatures seront retenues au maximum pour chaque volée. Elle dure deux ans et associe enseignements et conduites d'expertises judiciaires supervisées.

Renseignements: letizia.dangelis@iukb.ch

Précision

Contrairement à ce que laisse entendre l'article intitulé «Pharmacie: quand le client devient un patient» (Campus n°77), la Section des sciences pharmaceutiques a pour rôle de former des pharmaciens se destinant à l'industrie, au milieu hospitalier et à l'officine, ainsi que des chercheurs dans le domaine des sciences pharmaceutiques. Le remaniement récent du cursus des études de pharmacie répond précisément aux besoins de ces deux orientations, les étudiants choisissant à partir de la 4^e année de poursuivre par une maîtrise universitaire en pharmacie ou en sciences pharmaceutiques.

Fabienne Bogadi